

# A LIRE ATTENTIVEMENT

Votre inscription au régime Sécurité Sociale étudiant est **obligatoire** sauf cas particuliers, et peut être gratuite ou payante. Votre âge, la profession de vos parents et votre situation personnelle déterminent alors votre statut.

L'affiliation ou la ré-affiliation sont obligatoires à chaque rentrée scolaire afin de bénéficier du remboursement de la partie sécurité sociale de vos dépenses de santé. Les formalités d'affiliation et de ré-affiliation sont effectuées par le lycée pour les classes de BTS et DCG. Elles ne concernent pas les étudiants des classes préparatoires qui remplissent ces formalités lors de leur inscription à l'université.

Les droits à la Sécurité Sociale Etudiante sont ouverts à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

En ce qui concerne la partie complémentaire de vos dépenses, la mutuelle de vos parents continue à vous couvrir pendant vos études supérieures. Si vous n'avez pas de complémentaire et si vous êtes boursier du CROUS, le Conseil Régional de Occitanie Pyrénées-Méditerranée peut vous aider à acquérir une complémentaire santé (toute la démarche sur : <http://www.laregion.fr/PassMutuelleEtudiant>).

Deux centres de Sécurité Sociale Etudiante, **VITTA VI** et **la LMDE**, sont habilités à gérer vos remboursements. Vous trouverez des renseignements complémentaires sur les sites : VITTA VI ([www.vittavi.fr](http://www.vittavi.fr)) LMDE ([www.lmde.com](http://www.lmde.com)).

Quelle que soit votre situation, vous devez compléter la fiche « Sécurité Sociale Etudiante 2017-2018 » et y joindre les pièces demandées. Votre numéro personnel de sécurité sociale est mentionné sur votre carte vitale. L'adhésion à la Sécurité Sociale Etudiante est gratuite pour les étudiants BOURSIERS de l'Enseignement Supérieur (échelon 0 à 7) et pour les étudiants qui ont moins de 20 ans au 31.08.2018.

**Paiement de la cotisation** : Les étudiants non boursiers du CROUS qui auront 20 ans ou plus entre le 01.09.2017 et le 31.08.2018 doivent s'acquitter de la cotisation à la Sécurité Sociale Etudiante. Pour information, l'adhésion était de 215 € pour l'année universitaire 2016.2017.

La cotisation est fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF par l'intermédiaire de l'établissement. La cotisation 2017-2018 sera fixée dans le courant du mois de juillet et sera disponible sur le site du lycée Ozenne (<http://ozenne.entmip.fr>).  
NE PAS ÉTABLIR DE CHEQUE DE COTISATION AVANT INFORMATION OFFICIELLE DU MONTANT 2017-2018.

Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable du lycée Ozenne.

Si au moment de la rentrée, vous n'avez pas reçu l'attestation de bourses 2017.2018, vous devrez effectuer le versement de la cotisation à titre provisionnel. Dès l'obtention de la bourse, vous demanderez le remboursement auprès de l'URSSAF.

## Cas n° 4 : QUELQUES CAS PARTICULIERS

*Vous avez un parent agent de la SNCF : vous ne vous affiliez pas au régime étudiant, mais vous devez **OBLIGATOIREMENT** fournir les pièces justificatives prouvant que vous êtes couvert par un autre régime durant toute l'année universitaire.*

*Vous êtes salarié vous-même : fournir le contrat de travail d'au moins **150h par trimestre ou 600 heures sur une année allant obligatoirement du 01/09/2017 au 31/08/2018** minimum + vos 3 derniers bulletins de salaire).*

***Régimes dérogatoires** : Marine marchande, Port Autonome de Bordeaux, Assemblée Nationale, fonctionnaire international (ONU) : fournir les pièces justificatives prouvant que vous êtes couvert par un autre régime durant toute l'année universitaire.*

*Vous êtes **marié, concubin, pacsé** : l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire.*

# FICHE SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Année Universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018

## Première affiliation

A partir de votre fiche Sécurité Sociale Etudiante, le lycée demande votre affiliation au centre de Sécurité Sociale Etudiante que vous avez choisi (VITTAVI ou LMDE) par l'envoi d'un fichier informatisé.

Si vous n'avez pas de carte vitale, la « fabrication » sera demandée par le Centre de Sécurité Sociale Etudiante. Vous recevrez un courrier que vous devrez renvoyer avec une photo et un justificatif d'identité. Vous recevrez ensuite votre carte vitale.

L'attestation papier d'ouverture des droits devra être présentée aux professionnels de santé jusqu'à réception de la carte vitale.

### 1) Première affiliation à LMDE:

Vous recevrez l'attestation d'ouverture de droits à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription sécurité sociale. Une fois votre affiliation effective, vous pourrez suivre votre dossier personnel sur [ameli.fr](http://ameli.fr). Pour vous y inscrire, munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale, nom, date de naissance et code postal (réception de votre code sous dix jours par courrier ou possibilité de venir le récupérer directement en agence) . Vous pourrez dès l'obtention de ce code accéder à votre compte et télécharger votre attestation d'affiliation, enregistrer votre RIB personnel et déclarer le médecin traitant. Vous pourrez également demander une CEAM, suivre vos décomptes, mettre à jour vos coordonnées personnelles. La mise à jour de votre carte vitale est à faire impérativement dans une borne Vitale (agence LMDE 36 rue des Remparts Saint Étienne 31000 Toulouse, CPAM, pharmacies, hôpitaux...). Votre dossier est également accessible dans toutes les agences de la Caisse Primaire Assurance Maladie.

### 2) Première affiliation à VITTAVI

Vous recevrez l'attestation d'ouverture de droits à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription sécurité sociale. Vous devrez par la suite créer votre espace personnel dans l'espace adhérent sur [www.vittavi.fr](http://www.vittavi.fr) à partir de vos numéro de sécurité sociale personnel, date de naissance, nom, prénom et adresse E -mail. Vous recevrez vos codes d'accès dans votre boîte mail. Vous pourrez imprimer votre attestation d'ouverture de droits, demander une CEAM, suivre vos décomptes. Vous pourrez mettre à jour votre carte vitale dans une borne Vitale (agences VITTAVI, CPAM, pharmacies, hôpitaux...). Vous devrez adresser à VITTAVI – service Affiliation - Parc d'Activités de la Grande Plaine – Impasse Henri Pitot – CS 55876 – 31506 Toulouse Cedex 5 votre RIB personnel, la déclaration de choix du médecin traitant ainsi que l'attestation vitale du parent qui vous couvrait avant votre inscription (concerne les étudiants de moins de 20 ans au 31.08.2017). Vous pouvez également vous rendre à l'agence VITTAVI 9 rue Matabiau 31000 Toulouse pour effectuer vos démarches.

## Ré affiliation

Vous étiez déjà affilié (e) en 2016.2017 à VITTAVI ou LMDE. Vous devrez mettre à jour votre carte vitale à compter d'octobre 2017 et avant le 31 décembre 2017.

(La procédure est identique pour les formalités à accomplir si le nécessaire n'a pas déjà été effectué).

**Les étudiants recevront leur certificat de scolarité 2017.2018 et leur carte d'étudiant 2017.2018 uniquement lorsque les formalités de sécurité sociale seront effectuées au Secrétariat de la Scolarité.**

**A NOTER** : la procédure d'affiliation ou de ré affiliation prend du temps (collecte des fiches et pièces justificatives auprès des étudiants, constitution du fichier informatisé à destination des centres étudiants). La réception ou le téléchargement de l'attestation d'ouverture des droits et la création de l'espace personnalisé ou de l'espace adhérent ne seront pas effectifs avant le mois de novembre.

Pour toute information et renseignement complémentaires :

LYCEE OZENNE – Toulouse - SECRETARIAT DE LA SCOLARITE  
05 61 11 58 00 ou 05 61 11 58 02 ou 05 61 11 58 94 – Fax : 05 61 11 58 73  
Mail : [scolarite.ozenne@ac-toulouse.fr](mailto:scolarite.ozenne@ac-toulouse.fr)

